

# Là où les charges salariales sont les plus élevées de Suisse

Les entreprises du canton de Vaud sont frappées par les prélèvements sur les salaires les plus élevés de Suisse. Bien sûr, les charges qui découlent du droit fédéral ne diffèrent pas selon les cantons. Les cotisations qui financent l'AVS, l'assurance invalidité, les allocations pour perte de gain et l'assurance chômage sont les mêmes partout dans le pays. Mais il s'y ajoute les retenues prévues spécifiquement par les cantons, qu'il vaut la peine de détailler pour le nôtre.

La première est constituée par la cotisation destinée aux prestations complémentaires en faveur

des familles (0,09% de la masse salariale, représentant une grosse trentaine de millions de francs), qui a été augmentée de 50% au début de l'année. Il faut relever que les salariés y sont soumis aussi, ce qui signifie que les autorités politiques n'ont pas hésité, pour cette année 2026, à péjorer un peu tant la compétitivité des entreprises que le pouvoir d'achat des travailleurs.

Un prélèvement d'ampleur identique, mais à charge des seuls employeurs, est destiné à financer la Fondation cantonale pour la formation professionnelle. Il représente le moyen de

mutualiser entre tous les acteurs de l'économie une partie des charges de l'apprentissage et de la formation continue.

Les employeurs sont aussi sollicités pour financer les crèches. La cotisation à leur charge monte à 0,16% de la masse salariale et rapporte quelque 60 millions de francs chaque année à la Fondation vaudoise pour l'accueil de jour des enfants. On notera au passage que ce régime va disparaître dans les mois à venir puisque la Confédération s'apprête à imposer une allocation fédérale de garde. Il en résultera le démantèlement du dispo-

sitif patiemment construit depuis vingt ans... et le doublement de la charge pour les entreprises.

Viennent enfin les prélèvements de loin les plus importants, qui sont destinés aux allocations familiales et dont on ne rappellera jamais assez qu'ils sont assurés exclusivement par les employeurs. Cette caractéristique les rend sensibles à l'attention des autorités, toujours friandes d'une amélioration de la politique familiale financée avec l'argent des entreprises. C'est d'ailleurs ce qui s'est produit en 2025, lorsque les allocations familiales ont été augmentées, ce qui a naturellement

causé une hausse des cotisations. Aujourd'hui, le régime vaudois distribue plus de 860 millions de francs d'allocations familiales, d'où il résulte des cotisations tournant autour de 2,4% de la masse salariale. On notera simplement, à titre de comparaison, que le prélèvement est deux fois moindre à Zurich... un peu comme lorsqu'il s'agit de l'impôt sur le revenu ou sur la fortune.

Voici donc un total d'à peu près un milliard de francs qui est prélevé, chaque année, sur l'économie vaudoise en plus des charges sociales fédérales. C'est un record en Suisse, à la fois

parce que notre régime d'allocations familiales est quasiment le plus généreux du pays et parce que Vaud est le seul à cumuler des cotisations pour les crèches, la formation professionnelle et des prestations complémentaires pour les familles. Ce sont des éléments à avoir à l'esprit lorsqu'on débat de l'attractivité du canton et de la compétitivité de nos entreprises.



**Christophe Reymond**  
Directeur  
du Centre patronal